

Extrait du El Watan

<http://www.elwatan.com>

# La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance

-- Archives - 2008 - 2008-07 - 2008-07-05 --

**Un an après la « Toussaint Rouge », les autorités coloniales commencent à douter de leur capacité à anéantir la « rébellion » par la seule voie armée ; ainsi débute une véritable guerre des nerfs. Pour avorter le projet indépendantiste du FLN/ALN, nombreuses sont les études préparatoires et les propositions du futur projet de statut de l'Algérie. Certaines émanent de personnalités éminentes et sont publiées dans la presse, d'autres, qui ne sont pas les moins intéressantes, sont l'œuvre d'auteurs moins connus et circulent, faute d'autre moyen, par des voies plus officieuses.**

Le but est de chercher des solutions pour sauver « l'Algérie française » et avec elle l'empire colonial. Trois mois après le déclenchement de la guerre, Jacques Chevallier, député-maire d'Alger, prend le contre-pied des colons et de la haute administration, qui considéraient l'Algérie comme trois départements français, en se posant la délicate question : « Qu'est-ce que l'Algérie ? » Pour lui, c'est clair, « ce n'est pas la Métropole, ce n'est pas une colonie, ce n'est pas un Etat associé. C'est un groupe de départements dont la définition n'existe pas. » Mais la question que pose chaque « citoyen » et chaque « sujet » est : « Alors, que faire de ce pays ? » Au travers de cette problématique viennent s'affronter plusieurs visions concernant le devenir du pays qui, grosso modo, se résument en trois courants de « pensée » : les conservateurs coloniaux qui s'attachent au statu quo ; les « libéraux » qui réclament plus de libertés aux musulmans et une large autonomie par la transformation de l'Algérie en plusieurs « Zones », « Régions » et « Etats » en raison de « l'hétérogénéité » du pays et du fait que la « personnalité algérienne » ne se conjugue pas au singulier mais au pluriel ; et enfin le FLN/ALN qui veut tout ou rien, c'est-à-dire l'indépendance totale.

### L'intégration pour désamorcer la désintégration

Durant la période coloniale, tous les projets de réformes (Le « Royaume arabe » de Napoléon III, la loi du 4 février 1919, le projet Blum-Viollette de 1936, l'ordonnance du 7 mars 1944 et le statut de l'Algérie de 1947) touchant les musulmans ont été avortés par les colons. Après le déclenchement de la guerre, les représentants de ces derniers, ainsi que le Comité algérien de Salut public parlant en leur nom, réclament non des réformes mais des « mesures sévères pour juguler le mouvement séparatiste ». En juin 1955, Charles de Gaulle pense que « l'association est la seule politique valable et digne pour la France en Afrique du Nord. Une séparation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie d'avec la Métropole ferait de ces territoires la proie du désordre ou les victimes d'une dictature ». Pour sa part, le Gouverneur général Jacques Soustelle s'aligne sur cette position, en affirmant, dans une interview au Combat, son opposition à une « solution à la tunisienne », parce que contrairement à la Tunisie, en Algérie « il n'y a jamais eu d'Etat, ni de nation algérienne. Tout au plus, peut-on dire que la masse musulmane a pris conscience de son « moi » par le refus de la situation économique qui lui était faite, puis par affirmation de son appartenance à l'Islam. Et c'est à ce « moi » que quelques hommes prétendent donner une forme politique en se référant au nationalisme. Nous n'avons devant nous ni un Etat algérien ni une nation algérienne ni une dynastie algérienne, mais

## La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance

uniquement des tendances politiques dressées les unes contre les autres par des rivalités

farouches. » Le 12 janvier 1956, à la Radio d'Alger, il s'attache à nouveau au maintien de l'Algérie dans le giron français en annonçant en même temps les pires scénarios en cas d'une révolution algérienne en dehors du cadre français : « L'Algérie sans la France, ce serait la misère dans d'innombrables foyers (...) La sécession, c'est la ruine. C'est aussi la guerre civile installée ici à l'état endémique, l'anarchie permanente avec des horreurs dont même celles que nous subissons depuis un an ne nous donnent qu'une faible idée. » Pour maintenir le climat de peur, certaines sphères médiatiques et politiques jouent sur la question de l'effondrement de l'empire colonial ; dans son bulletin d'information, le bureau politique du Comité de Paris remarque avec perspicacité que « la perte de l'Algérie entraînerait le démantèlement de tous nos territoires d'Outre-Mer. » Même la question de la fédération fait peur à Soustelle, car selon lui : « Toute formule de caractère fédéraliste ne peut que conduire à la sécession. » Les radicaux socialistes d'Alger pensent au pire : « Si l'Algérie est perdue pour la France, on peut être assurés que l'Europe occidentale sera assez vite envincée d'Afrique, et que la Méditerranée avec ses positions clefs, Gibraltar, Suez, Malte notamment, échappera de même à l'Occident. Sans exagération, ce sera la fin d'un monde (...) Les projets autonomistes desserrent ces liens ; en cela, dans la conjoncture actuelle, ils sont mortels. » La question d'intégration n'a pas trouvé beaucoup d'adhérents chez les partis musulmans (motion des 61) ni d'ailleurs chez beaucoup d'hommes politiques français, y compris parmi les élus du premier collège.

## La question de l'autonomie et du partage du territoire algérien

Face au « pourrissement » de la situation sécuritaire, à l'immobilisme de certains hommes politiques et au désaveu de l'intégration, vient s'installer une nouvelle idée : celle de la décentralisation et du fédéralisme dont le but est de sauver « l'Algérie française ». Devant l'Assemblée nationale, Pierre Cot (Républicain progressiste du Rhône) ne voit pas pourquoi refuser aux Algériens le droit à l'autonomie alors qu'on le reconnaît aux Tunisiens et aux Marocains. Le président du Conseil, Guy Mollet, lui rappelle alors que la France n'est pas en Algérie une puissance dominante : « il y a une nation française dont l'Algérie fait partie. » Pour sa part, Maurice Viollette, déclare que « le nationalisme algérien vaut maintenant d'être reconnu au même titre que le nationalisme tunisien et marocain. » Quant à la question de l'intégration, il pense qu'elle est difficilement réalisable. Et si le gouvernement reste favorable à ce principe, il se doit rassurer car, sinon, il ne resterait que les solutions de la fédération ou de l'indépendance. Pour lui, il ne suffira pas de supprimer les communes mixtes. Il faudra surtout faire preuve d'humanité et de justice raciale. Politicien, le général Catroux, dans une interview accordée au journal France-Soir, estime que l'intégration est désormais passée et qu'il existe une « personnalité algérienne » : « L'Algérie ne peut être considérée comme une province française, dit-il, il faut imaginer un statut qui donnerait satisfaction à la personnalité algérienne. Par exemple, une large autonomie administrative qui n'entraînerait pas d'autonomie politique ». En un mot, la confirmation d'une personnalité originale mais de plus en plus française. Il est d'accord pour reconnaître la personnalité algérienne, mais pas purement musulmane, car contraire à l'apport métropolitain au développement du pays. Quant à la question du partage proprement dit, les projets varient d'une personne à une autre, le souci de protéger l'empire de la désintégration est le seul point sur lequel ils sont tous d'accord. Bernard Dufour pense au partage de l'Algérie en trois zones autonomes dont la région formerait l'« Algérie française », territoire dépendant de la République, mais largement centralisée. La première zone (zone côtière) engloberait la plus grande partie de la population européenne. Cette zone, qui est à la

## La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance

---

fois la plus riche et la plus évoluée, pourvoierait à ses dépenses d'équipements sans le secours de la Métropole. Son appareil administratif pourrait être très complet. L'égalité des droits pourrait y être pratiquée et une assemblée territoriale, qui gérerait ses affaires, pourrait être élue, sans inconvénient au collige unique.

La deuxième zone serait constituée par la Kabylie à cause de son « particularisme ». Elle s'administrerait elle-même par une sorte de Conseil des communes ou les Européens, qui constituent 2 à 3 % de la population, seraient représentés pour le principe. La troisième zone comprendrait le reste du pays. C'en est la partie « la plus pauvre et la moins évoluée ». Administrée par les autochtones, les Européens ayant un rôle d'assistance technique. Ce territoire disposerait également d'une assemblée territoriale, qui serait issue des communes et des tribus, et elle comporterait une minorité d'Européens qui seraient élus par un collège distinct. Un Conseil qui serait l'émulation des trois Assemblées territoriales siégerait à Alger et s'occuperait de la gestion des intérêts communs aux trois zones. Le Gouverneur général, nommé par la Métropole, n'exercerait qu'une tutelle politique et administrative auprès des différents organes élus, sa tâche consiste essentiellement en : défense, sécurité et assistance technique. Dans un article publié dans Le Monde, Jules Moch insiste sur la nécessité d'un « choc psychologique » en Algérie. Il envisage de donner le maximum de liberté aux Musulmans sans leur permettre d'opprimer les Européens désireux de vivre sur place sous le régime des lois françaises. Il considère que la solution fédérale est dangereuse et primaire.

La solution qu'il soumet au gouvernement est fondée sur un principe juridique, bizarre à première vue, « celui de la coexistence à l'intérieur des limites communes de deux souverainetés distinctes ». C'est-à-dire deux entités entièrement superposées : d'une part, un Etat algérien réunissant les Musulmans désireux d'en faire partie, possédant sa Constitution et ses lois, d'autre part, une douzaine de départements français soumis aux lois métropolitaines, rassemblant tous les Européens et ceux des Musulmans qui le souhaitent. Le lien entre les deux entités serait surtout économique. Groupant les habitants les plus pauvres, l'Etat algérien disposerait de faibles ressources en face de besoins immenses. Le statut devrait donc être complété par un accord financier en vertu duquel la France subventionnerait cet Etat et aiderait à son industrialisation. D'où un lien permanent et solide entre Paris et Alger. Quant au Sahara, il serait mis en valeur au profit de l'ensemble des territoires intressés : République française, Etat algérien, Maroc, Tunisie, Territoires autochtones de Mauritanie, du Soudan, du Niger et du Tchad. Une alliance méditerranéenne étroite pourrait alors être signée entre la France, la Tunisie, et le Maroc, matérialisant enfin « L'indépendance dans l'interdépendance ». Par ailleurs, trois membres du groupe radical de l'Assemblée nationale MM Hersant, André Hugues et Naudet, et M. de Lipkowski, proposent le partage de l'Algérie en une province française et deux territoires autonomes. A leurs yeux, le « mythe » de l'indépendance ignore les problèmes ethniques, démographiques et économiques. Ils suggèrent un arbitrage, selon lequel « la France et les nationalistes doivent, pendant une période indéterminée, se mesurer dans deux expériences parallèles et pacifiques. La géographie et le peuplement assignent à chacun le champ de son expérience. Les nationalistes devront tenter la leur dans une zone où la population musulmane constitue l'écrasante majorité : cette zone c'est le Constantinois ou la République Autonome de Constantine groupant les 4 400 000 Musulmans et 100 000 Européens des départements de Constantine, Bône, Batna, Sétif, et en partie de Tizi Ouzou et de Médéa. La région de Tlemcen, ou le Territoire Autonome de Tlemcen (département de Tlemcen et une partie de l'arrondissement d'Aïn Temouchent), en raison de son caractère spécifique et de son peuplement presque exclusivement musulman, devra bénéficier d'un statut particulier. Dans le

## La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance

---

Constantinois, la France laissera se développer l'expérience des nationalistes. Quant à la province de l'Algérois-Oranais, en raison du peuplement français, qui a largement contribué à la mise en valeur de ces régions, on demande la promulgation d'un statut définitif d'intégration à la Métropole, et à soumettre à l'Assemblée nationale un Plan décennal tendant dans tous les domaines, politique, financier, culturel, économique, militaire, à rendre indestructibles les liens unissant la province de l'Algérois-Oranais à la « mère patrie ».

Pour simplifier le problème terriblement difficile, le 2 septembre 1956 le général Gallies pense à l'obligation de l'établissement d'une autonomie des différentes communautés depuis les plus bas échelons : commune, douar, tribu ; fonder le découpage administratif non sur la géographie mais sur l'ethnique ; placer à la tête de la commune, douar, tribu arrondissement, département, une autorité originaire de ladite communauté que l'on fera aider de techniciens nécessaires. C'est ainsi qu'en remontant la limite sud des départements du Nord à l'Atlas tellien, on aurait : sur les Hauts-Plateaux des départements arabes ou arabo-berbères avec communes et arrondissements européens ; dans le Belezma et les Aurès-Nemencha un département berbère avec communes et arrondissement européens ; au Nord de l'Atlas tellien inclus, des départements berbères avec communes et arrondissement européens, ou européens avec communes ou arrondissement berbères ou arabo-berbères. E. Teilhac, professeur de l'école française de droit de Beyrouth trouve nécessaire de donner une solution inspirée en général de la vie au Moyen Orient ; dans sa lettre à Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, il donne les grandes lignes d'une solution « honorable » pour la France, celle de la reconnaissance du « fait national algérien » par l'institution d'une République Algérienne, découpée horizontalement en plusieurs « États fédérés », ce qui aurait l'avantage d'avoir sur le littoral des États à prédominance française non islamiques à l'identique du modèle libanais. Quant au drapeau, le 14 octobre 1956, le Dr. Thomson adresse une lettre à Ferhat Abbas, franchement intégral au FLN, en lui signalant que « la France n'aimerait certainement pas que ce soit le drapeau des fellaghas, qui se soit le drapeau de votre fédération » (sic), et envisage que les bandes bleu-blanc-rouge soient à angle droit avec la hampe, et au milieu du blanc, un dessin représentant deux mains qui s'entreignent. Par leur esprit centralisateur et jacobin, des hommes politiques et des technocrates se montent contre ces projets fédéralistes ou autonomistes pour diverses raisons. Dans une note au gouvernement général, H. Paye pense que l'indépendance de l'Algérie ne saurait être envisagée, non plus qu'une autonomie interne de type tunisien, qui conduit facilement, sinon fatalement à l'indépendance. Pour lui, découper le territoire algérien en cantons, à l'exemple de la Suisse, ne correspond ni à la tradition historique du pays ni aux réalités sociales et économiques, ni à la ligne politique française : « une telle solution aboutirait en fait, après des heurts sanglants et l'intrusion dans nos affaires de médiations étrangères, à un partage difficile et précaire, comme en Palestine ou aux Indes, accompagnés de transferts de populations (...) De même, le « semiabandonnisme » qui, pratiqué par les Espagnols dans leur zone marocaine avant Primo de Rivera, a été une des causes de la guerre du Rif. » Une Algérie qui s'ouvre sur le Sahara, charpente l'Afrique française, est nécessaire à la France. La solution pour lui est la concentration d'un effort financier sur les régions que la rébellion n'a pas atteintes. Les résultats obtenus auraient ainsi un double effet : accroître la prospérité et le bien-être des populations fidèles et inciter, par cet exemple, les rebelles à abandonner la lutte et à bénéficier des mesures prises. Il pense, d'autre part, qu'il ne faut pas abandonner l'Algérie, sous peine de la voir s'intégrer à un bloc arabe, de compromettre la présence de la France au Maroc et en Tunisie et de perdre rapidement l'Afrique française. En développant cette idée, par rapport à d'autres projets favorables à l'effritement du pays, H. Paye considère que la place qu'occupe l'Algérie dans l'ensemble africain et dans la conscience française, impose des solutions différentes de celle de la Tunisie. A une question qui a un rapport

## **La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance**

avec le modèle suisse, il pense que « les cantons suisses dont on connaît l'évolution historique, correspondent aux conditions géographiques d'un petit pays, compartimenté et riche. Cette formule impose d'ailleurs des charges financières considérables, que ne pourrait supporter l'Algérie. Enfin, l'exemple algérien risquerait, peut-être, d'avoir quelques conséquences sur le destin de certaines régions de la Métropole elle-même (notamment l'Alsace, la Lorraine et peut-être d'autres), si les conditions de la vie nationale et internationale se modifient. » Concernant le projet proposé par Maurice Papon visant la décentralisation par l'institution de trois régions autonomes (Oran, Alger, Constantine), dépendant directement de Paris et dont la création entraînerait la suppression du Gouvernement général et de l'Assemblée algérienne, la haute administration le trouve séduisant, mais, comme beaucoup de projets, celui-ci manque d'une vision globale et à long terme de la situation, à savoir le cantonnement des Français dans certaines zones côtières du Nord, la dislocation de l'Algérie avec l'éventualité du rattachement de la majeure partie du Constantinois à la Tunisie et d'une partie de l'Oranie et des territoires sahariens au Maroc. Sur cette question, H. Paye affirme qu'« il faut considérer l'ensemble des territoires africains non pas seulement d'après leur situation économique et sociale d'aujourd'hui, mais surtout en considération de leurs virtualités (...) Maintenir l'Algérie dans l'orbite de la France permet de garder sur la Tunisie et le Maroc une influence et de fortifier les liens qui nous unissent encore à ces deux pays, comme aussi de conserver notre ensemble français d'Afrique noire. »

## **FLN/ALN : l'indépendance d'une Algérie, une et indivisible**

Le 26 juillet 1956, le FLN à Alger adresse un Mémoire aux trois chefs influents des pays Non-Alignés, à savoir : J. Nehru, Maréchal Tito et Djamel Abdel Nasser où il réclame clairement : la restauration de la Souveraineté du Peuple Algérien ; le libre, entier et plein exercice de cette souveraineté ; l'Indépendance Nationale, y compris les questions diplomatiques et la Défense Nationale ; et l'indivisibilité et l'intégralité du territoire Algérien actuel. Ce choix bien déterminé est confirmé un mois plus tard au Congrès de la Soummam en insistant sur la « Reconnaissance de la Nation Algérienne indivisible. » Et pour les futures négociations, il s'attache aux Limites du territoire algérien (limites actuelles, y compris le Sahara algérien). Contre le sectarisme, le Congrès, qui sous la conduite principalement d'Abbane Ramdane et Krim Belkacem, prône la prise de conscience par les Algériens des manœuvres de la vieille chimère des « affaires indigènes » séparant artificiellement les Algériens en Berbères et Arabes hostiles. Les projets de statuts de l'Algérie ont conduit le Congrès à trancher sur la question en affirmant son refus d'accepter un « compromis honteux de ce genre ». Cela est confirmé par un poème intitulé Bourges, Lacoste et la Loi-Cadre et signé La Voix du Djurdjura, trouvé par l'armée française avec d'autres documents sur le corps d'un combattant du grade de capitaine tué dans l'opération du 22 mars 1957 au sud d'Al-T-Kheir.

*Bourges et sir Robert inventent la LOI-CADRE*

*Pour régler leur choix le problème algérien*

*Et durant plusieurs mois, couvrent dans ce cadre*

*Un rôle systématique qui n'avance rien.*

## La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance

*Bien peu avant l'O.N.U. éclate le scandale,*

---

*Et le haut échafaud s'écroula pile-mpile ;*

*Et le pauvre Pineau accablé, détalé,*

*Pour fuir cette foire, ô la honte s'emmané.*

*Alors que la loi-cadre n'était que ridicule, On baffait le tambour d'une « session extra »,*

*Et à travers le Monde, les mensonges acculent, « La barque » à chavirer sous le faix des  
« ultras ».*

*Ainsi les Guy Mollet et Lacoste et Bourguès,*

*Et derrière eux la France, montrent leur « bonne foi »*

*A régler le problème par la paix, la sagesse,*

*Mais ils sont démasqués une nouvelle fois.*

*Quant au peuple algérien assagi par les temps,*

*Il poursuit son chemin vers son INDÉPENDANCE,*

*Rejette la formule du sophisme aberrant,*

*Confiant en sa force et en sa RESISTANCE.*

Reste la question du Sahara ; après la découverte du contrôle, les Français s'attachent de plus en plus à conserver le « nouvel Eldorado », les prétentions du Maroc et de la Tunisie s'avèrent aussi grandes. Ce n'est qu'après de longues batailles et des négociations marathoniennes entre les représentants du FLN et ceux du gouvernement français que de Gaulle finit par reconnaître la souveraineté algérienne sur le Sahara pour garder les chances d'une mainmise sur le contrôle (G. Meynier, Histoire intérieure du FLN). Après plus de quatre décennies d'indépendance, les projets de partage rejaillissent à nouveau. Au nom d'un mythe inventé par le colonialisme (C. R. Ageron. Histoire de l'Algérie contemporaine) et un imaginaire mal orienté, fondé sur une lecture biaisée de l'histoire, élaborée en grande partie par des anthropologues et des historiens de la colonisation dont l'objectif est d'exacerber les « différences ethniques » afin d'étendre la domination de celle-ci (P. Lucas, J.-C. Vatin, L'Algérie des anthropologues), une partie de la jeunesse kabyle chante les louanges d'un particularisme visant à revivifier le moyenâgeux royaume de Koko dans un des forts bastions de la guerre d'indépendance. Imaginons un instant que chaque région (Kabylie, Kbayle El-Hadra, Chenoua, Aurès, Nemencha, Mzab, Hoggar, Beni-Snous, Touat, Dahra, Saoura, Ouled-Naïl, Gourara, etc.) demande son autonomie au nom de spécificités, cela entraînera l'effritement du pays comme ce fut le cas pour les royaumes arabo-berbères des tawaif en Andalousie qui, sujets à de perpétuelles luttes intestines, finirent par laisser le « Ghoul » de l'Inquisition les avaler un par un. Actuellement, au moment où l'Occident, berceau des nationalismes, bêtif son unité loin des particularismes qui ont plongé l'Europe dans les atroces guerres des XIXe et XXe siècles, dans les « pays du Sud » (pour ne pas

## **La question du partage de l'Algérie pendant la guerre d'indépendance**

---

dire les pays en voie de développement), certains ne fonctionnent qu'à travers la tribu, le arch, le clan et la région ; qu'à travers l'affirmation de soi et le rejet de l'autre ; qu'à travers des stéréotypes destructeurs de société et de civilisation. Cette idée d'autonomie est dangereuse, d'une part, parce qu'elle est généralement suivie de trois points de suspension, d'autre part, parce qu'elle déclenche souvent les phénomènes de racisme dont les conséquences dramatiques sont bien connues dans certains pays comme le Rwanda, le Soudan et autres ; cette idée d'autonomie est également dangereuse cette fois-ci sur le plan international, parce que la nation devient un jouet d'ambitions géopolitiques provoquant la « balkanisation » des Etats avec les massacres qui s'ensuivent, les exemples de l'ex-Yougoslavie et de l'Irak illustrent bien cette situation et nous incitent à méditer là-dessus. Cette idée d'autonomie est finalement dangereuse, parce qu'un incendie dans un pays aussi vaste que l'Algérie peut embraser non seulement le Maghreb, mais toute la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne.

### **Sources :**

Service Historique de l'Armée de Terre (Paris) : i H 2590

Archives nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) 12 CAB 146 et 81 F 31.

La Dépêche de Constantine : 2 février, 12 février, 1 juillet, 12 et 25 octobre 1955, 1-2, 13 et 17 janvier, 4, 21 et 22 février, 14 octobre 1956.

Le Monde, 1er mars 1956.

Rivarol, 4 octobre 1956.